


Canton de MORNANT


MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

04.74.56.89.99

 04.74.56.89.90-----
COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 mars 2023 

M. SALLANDRE, Mme PALLUY, M. GRAPOTTE, Mme VACHON, Mme PUTOD, M. BOSVERT, M. DUPLAIN, Mme PAOLUCCI, M. MICHAUD, Mr DI ROLLO, M. FAYA

Membres absents : 2

M. SALAS, Mme DUC

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1 Mme

PERIER a donné pouvoir à Mme PUTOD

Membre Démissionnaire :

Mme ASSENAULT

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme VACHON.

Secrétaire élu : Mme VACHON.**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du CR du conseil du 22 février 2023
- Validation du compte administratif
- Validation du compte de gestion
- Validation budget 2023
- Validation de l'affectation du résultat
- Validation de la participation à la salle du Fautre
- Subventions à valider
- Délibération poste intervenant social
- Choix du bureau d'étude pour l'étude thermique des bâtiments communaux.

Monsieur le maire demande à rajouter un point sur l'ordre du jour.

- Délibération pour donner pouvoir a monsieur le Maire de signer les actes notariés pour 3 futurs actes.

Après délibération le conseil valide la demande de monsieur le Maire.

1- Approbation des comptes rendus du 22 février 2023.

Après avoir délibéré le conseil valide le compte rendu du 22 février 2023.

2- Information de la part de monsieur DI ROLLO :

Monsieur DI ROLLO souhaite revenir sur son vote sur la modification des plantations du nouveau cimetière.

Etant absent au conseil du 22 février 2022 et ayant donné pouvoir à monsieur DUPLAIN.

Monsieur DI ROLLO souhaite modifier son vote et voter contre la modification des plantations du nouveau cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que cela a été voté le 22 février et que nous ne reviendrons pas sur la décision prise par le conseil.

3- Vote du compte administratif 2022 :

Sous la présidence de Madame Joëlle PAOLUCCI adjointe chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Investissement

Recettes	130.357,18 €	Dépenses
286.575,85 €		
Déficit de clôture	- 156.218,67 €	

Fonctionnements

Recettes	521.617,74 €
Dépenses	484.519,78 €
Excédent de clôture	37.097,96 €

Hors de la présence de Monsieur Thierry SALLANDRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

4- Vote du compte de gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisées par le receveur en poste à VIENNE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5- Vote du budget primitif 2023

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le budget primitif.

Le Budget est voté comme suit :

Recettes d'Investissement :	748 696.38 €
Dépenses d'Investissement :	748 696.38 €
Recettes de Fonctionnement :	546.225,58 €
Dépenses de Fonctionnement :	546.225,58 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

6- Affectation du résultat

Après avoir délibéré le conseil valide la répartition du résultat suivante.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du Budget comme suit :

Compte 001	: Excédent d'investissement reporté	87.612,63 €
Compte 1068	: Excédent de fonctionnement capitalisé	60.000,00 €
Compte 002	: Excédent de fonctionnement	56.997,96 €

7- Participation au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges dues au Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies, Longes, Trèves pour l'année 2023.

Le montant total de la contribution s'élève à 47.115,97 €

Monsieur le Maire propose de budgétiser une partie de ces charges à hauteur de 27.115,97 € sur le budget communal et de fiscaliser le reste de la contribution, soit 20.000,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

8- Délibération sur les subventions à attribuer

N'ayant pas toutes les informations nécessaires le vote des subventions sera délibéré dans un conseil futur.

9- Délibération poste intervenant social

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 8 janvier 2019 a souligné l'utilité d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour accompagner les victimes au dépôt de plainte.

Le développement de ce poste fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation, voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer un poste d'intervenant social sur notre territoire qui sera porté par l'association France Victimes 38 APRESS. L'intervenant social interviendra au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire.

Le financement du poste fera appel au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et se décomposerait de la manière suivante :

Financier	Montant de la subvention
Vienne Condrieu Agglomération	15 000 €
Vienne	5 000 €
Chasse-sur-Rhône	2 000 €
Pont-Evêque	2 000 €
Condrieu	1 000 €
Estrablin	1 000 €
Ampuis	500 €
Chonas-l'Amballan	500 €
Chuzelles	500 €
Echalas	500 €
Eyzin-Pinet	500 €
Jardin	500 €
Les Côtes-d'Arey	500 €
Les Haies	500 €
Loire-sur-Rhône	500 €
Longes	500 €
Luzinay	500 €
Meysiez	500 €
Moidieu-Détourbe	500 €
Reventin-Vaugris	500 €
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	500 €
Saint-Romain-en-Gal	500 €
Saint-Romain-en-Gier	500 €
Saint-Sorlin-de-Vienne	500 €
Sainte-Colombe	500 €
Septème	500 €
Serpaize	500 €
Seyssuel	500 €
Trèves	500 €
Tupin-et-Semons	500 €
Villette-de-Vienne	500 €

Les communes verseront leur contribution à Vienne Condrieu Agglomération qui reversera l'ensemble des financements des collectivités locales à France Victimes 38 APRESS.

La convention signée entre Vienne Condrieu Agglomération, les communes et l'Association France Victimes 38 APRESS a pour objectif la mise en place de permanences d'intervenant social dans les commissariats et gendarmeries dont dépendent les communes de Vienne Condrieu Agglomération.

Cette convention prenant fin en mars 2023 et au vu des résultats très positifs des trois premières années, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions financières pour les trois prochaines années.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

10- Délibération du conseil pour donner pouvoir a monsieur le Maire de signer des actes notariés

Monsieur le Maire expose les échanges de terrain qui doivent avoir lieu avec monsieur GABERT, Monsieur SABOT.

Pour cela des actes d'arpentages ont été effectués soit par les administrés ou par Vienne Condrieu agglomération.

Mais aussi pour l'achat du terrain appartenant au Consort RASE, parcelle AM382, donc une délibération a été prise le 13 mars 2020 pour l'achat de ce terrain de 228m² pour un forfait de 1500€.

Monsieur le maire demande au conseil le pouvoir de signer les 3 actes notariés en rapport avec les 3 affaires cités ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

11- Choix du bureau d'étude pour l'étude thermique des bâtiments communaux.

Joelle PAOLUCCI nous rappelle pourquoi nous devons passer commande a un bureau d'étude pour notre projet d'isolation des bâtiments communaux.

ALTE69 a effectué une étude sur l'isolation des bâtiments communaux, mais pour demander des subventions auprès du fond vert il est nécessaire que le bureau d'étude s'engage sur les résultats obtenus après les travaux d'isolation.

Evidement cet engagement vaut pour le choix futur de la chaufferie bois et son réseau de chaleur associé. Pour cela nous devons passer commande auprès d'un bureau d'étude qui s'engage sur les résultats.

Pour cela une consultation a été effectuée auprès de 3 bureaux d'étude, deux ont répondu.

Leurs offres étant ancienne nous leur avons demandé de valider leurs offres sur un délai plus long.

A ce jour nous n'avons pas reçu toutes les validations.

Donc nous évoquerons ce choix dans un futur conseil.

12- Divers

Monsieur DUPLAIN informe le conseil sur le projet de participer à la fête de la musique a LES HAIES.

Pour cela il pourrait y avoir un cout SASEM qui serait de 67.30€.

Monsieur DUPLAIN demande au conseil si ce cout pourrait être supporté par la mairie.

Où l'exposé de Monsieur DUPLAIN, et après en avoir délibéré par,

**12 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention**

Départ de Francis DI ROLLO à 22h27.

Monsieur DUPLAIN informe le conseil sur le Ciné été.

La date choisie est le 07/07/2023.

Par contre il est nécessaire de choisir le film dans la liste que monsieur DUPLAIN a transmis par mail a l'ensemble du conseil le 23 mars 2023.

Après délibération :

Choix 1 : Alibi.com

Choix 2 : Tempête

Choix 3 : Astérix et Obélix l'empire du milieu

Choix 4 : Le grand cirque

Choix 5 : Le petit piaf

Madame PAOLUCCI informe le conseil que le remplacement de LINDSAY à la garderie durant son congés maternité sera effectué par Guillaume DEBOOM.

Renouvellement de la charte du parc naturel du PILAT.

Monsieur le Maire informe le conseil que la charte du parc naturel du PILAT est en renouvellement. Il est important d'en prendre connaissance et de soulever tous les points qui pourraient-être trop ambitieux ou pas assez.

Cette charte fera partie intégrante du futur PLUI.

Merci de transmettre vos observations auprès de monsieur le Maire pour que nous puissions nous exprimer sur cette future charte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 27 mars 2023 à 22 heures 45 minutes.